



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Bulletin de pension  
Situation de janvier 2021**

**Direction générale  
des Finances publiques**

Pour vous renseigner

**Centre de Gestion des Retraites**

DRFIP

PROVENCE - ALPES COTE D'AZUR

CS 90010

13265 MARSEILLE CEDEX 08

retraitesdeletat.gouv.fr

Espace retraité - Contact

Tél. : 09 70 82 33 35

Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00

CENTRE DE GESTION DES RETRAITES  
CS 90010  
13265 MARSEILLE CEDEX 08



**Identification**

NIR : 1 46 01 99 404 843 21

**M FEELEY FRANCIS  
35 CHEM DE HALAGE  
38000 GRENOBLE**

Je vous prie de trouver votre bulletin de pension pour la période mentionnée en en-tête de ce document (hors rappels ou mois incomplet). Si votre pension est soumise à la CSG, le taux appliqué peut avoir évolué en fonction de votre revenu fiscal de référence 2019. Vos bulletins et votre attestation fiscale sont disponibles sur votre espace personnel ENSAP (<https://ensap.gouv.fr>), rubrique « ma pension ».

**IMPORTANT :** si vous êtes né après le 1er janvier 1940 vous ne recevrez plus de bulletin de pension par courrier. Retrouvez les dans votre espace ENSAP.

Période	Nature de la pension	Numéro	Total brut	Total net
01/01/2021 au 31/01/2021	CIVILE PERSONNELLE	31110 - 16 037559 W	2 261,52	1 988,23
01/01/2021 au 31/01/2021	RETRAITE ADDITIONNELLE	39910 - 16 037559 W	33,41	30,95
<b>Totaux</b>			<b>2 294,93</b>	<b>2 019,18</b>

**DANS VOTRE INTÉRÊT, CONSERVEZ CE DOCUMENT**  
Le calendrier des paiements est à votre disposition sur le site [retraitesdeletat.gouv.fr](https://retraitesdeletat.gouv.fr)

M FEELEY FRANCIS  
35 CHEM DE HALAGE  
38000 GRENOBLE



Nature de la pension	Numéro	Payée par virement bancaire
CIVILE PERSONNELLE	31110 - 16 037559 W	FR76 16807001381601973297188
LIBELLES		MONTANT DU 01/01/2021 AU 31/01/2021
PRINCIPAL (MONTANT BRUT)		2 261,52
C.S.G. NON DÉDUCTIBLE		- 54,28
C.S.G. DÉDUCTIBLE		- 94,98
C.R.D.S.		- 11,30
C.A.S.A.		- 6,78
COTISATION MUTUALISTE		- 105,95
<b>TOTAL</b>		<b>1 988,23</b>
<b>MONTANT NET PAYÉ EN EUROS</b>		<b>1 988,23</b>
Montant imposable	2 166,54	Pour information :
Taux de prélèvement à la source	0,00 %	Taux personnalisé

Nature de la pension	Numéro	Payée par virement bancaire
RETRAITE ADDITIONNELLE	39910 - 16 037559 W	FR76 16807001381601973297188
LIBELLES		MONTANT DU 01/01/2021 AU 31/01/2021
PRINCIPAL (MONTANT BRUT)		33,41
C.S.G. NON DÉDUCTIBLE		- 0,80
C.S.G. DÉDUCTIBLE		- 1,40
C.R.D.S.		- 0,16
C.A.S.A.		- 0,10
<b>TOTAL</b>		<b>30,95</b>
<b>MONTANT NET PAYÉ EN EUROS</b>		<b>30,95</b>
Montant imposable	32,01	Pour information :
Taux de prélèvement à la source	0,00 %	Taux personnalisé

Les droits d'accès et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exercent auprès du centre de gestion des retraites indiqué sur le présent document.

En application du décret 2002-771 du 3 mai 2002, conformément aux dispositions de l'article L. 152 du livre des procédures fiscales et après avis de la CNIL, des données fiscales nous sont transmises. Elles peuvent servir aux conditions d'attribution de certaines prestations, au calcul de celles versées sous conditions de ressources ainsi qu'au calcul des prélèvements sur pensions.

La loi de réforme des retraites du 9 novembre 2010 (n°2010-1330) a étendu la communication par voie électronique entre les organismes et services chargés de la gestion des régimes de retraite de base et complémentaires légaux, ou rendus légalement obligatoires, des informations nécessaires à la détermination du droit au bénéfice des prestations de retraite, au maintien des droits et, s'il y a lieu, au calcul de ces dernières (art. L.161-17-1 du Code de la sécurité sociale).

Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales (article 78 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019). Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.